

Méthode et échantillonnage

Univers étudié et typologie des exploitations agricoles

La très grande diversité des exploitations agricoles rend indispensable leur classification.

Depuis 1978, la typologie est fondée sur l'OTEX et la CDEX, définis actuellement par le règlement n°1242/2008 de la Commission européenne.

La dimension économique d'une exploitation est calculée sur la base de la production brute standard (PBS) totale annuelle de l'exploitation exprimée en euros. Les exploitations sont ensuite regroupées en 14 classes. La classification des exploitations de Guadeloupe selon la classe de dimension est présentée dans le tableau 1.

Le recensement agricole (RA) 2010 établit le nombre d'exploitations agricoles du territoire guadeloupéen à 7 804.

Tableau 1 : CDEX des exploitations agricoles de Guadeloupe entrant dans le champ du RICA

CDEX	Limites en milliers d'euros	Résultats RA 2010	
1	PBS < 2	1 272	Hors champ RICA
2	2 ≤ PBS < 4	1 192	
3	4 ≤ PBS < 8	1 726	
4	8 ≤ PBS < 15	1 321	
5	15 ≤ PBS < 25	843	Champ RICA
6	25 ≤ PBS < 50	798	
7	50 ≤ PBS < 100	357	
8	100 ≤ PBS < 250	200	
9	250 ≤ PBS < 500	64	
10 à 14	PBS ≥ 500	31	

Source : DAAF-SISE - Recensement agricole 2010

Le recensement agricole (RA) 2010 établit le nombre d'exploitations agricoles du territoire guadeloupéen à 7 804.

Le recensement agricole (RA) 2010 établit le nombre d'exploitations agricoles du territoire guadeloupéen à 7 804.

Tableau 2 : Part des exploitations du champ RICA par OTEX

OTEX	Nombre d'exploitations		Champ RICA/ Champ complet	PBS en milliers d'euros		Champ RICA/ Champ complet
	Champ complet	Champ RICA		Champ complet	Champ RICA	
16 (canne)	4 220	1 117	26%	65 286	45 389	70%
28 (maraîchage)	309	2 64	85%	28 389	27 943	98%
39 (banane)	673	503	75%	56 104	54 799	98%
46 (bovin viande)	1 219	10	1%	2 665	260	10%
50 (granivore)	217	57	26%	7 002	6 427	92%
61 (polyculture)	1 022	337	33%	19 961	15 548	78%
Toutes exploitations	7 804	2 293	29%	179 864	150 582	84%

Source : DAAF-SISE - Recensement agricole 2010

Le champ du RICA en Guadeloupe regroupe 29% des exploitations, mais représente 84% de la valeur théorique de production de l'ensemble des exploitations agricoles (PBS).

En fonction des spécialisations, la proportion du nombre d'exploitations ayant une taille suffisante

pour entrer dans le champ RICA est assez variable (25% d'exploitations spécialisées en canne contre 85% des exploitations maraîchères), mais la représentation en valeur reste en général à des niveaux élevés car la majorité de la production (PBS) reste concen-



trée dans les exploitations les plus grandes (70% de la valeur de la production représentée pour les exploitations spécialisées en canne ; exception pour les exploitations spécialisées en bovins avec un faible taux de représentation de la valeur de la production - 10%).

Le plan de sélection du RICA Guadeloupe

L'échantillon est déterminé par la méthode des quotas. Le plan de sélection répartit le nombre d'exploitations de l'échantillon par régions, par OTEX et par CDEX. L'échantillon doit être représentatif de la population des moyennes et grandes exploitations du territoire déterminé par les recensements agricoles et les enquêtes de structure.

L'échantillon doit être le plus stable possible dans le temps. Le taux de renouvellement des exploitations souhaité devrait être limité à environ 10% chaque année afin de permettre des études en évolution sur un échantillon constant significatif.

Le recrutement de nouvelles exploitations se fait par le SISE, sur proposition des offices comptables qui vérifient la conformité des comptabilités des exploitations candidates. Le nombre d'ex-

ploitations supérieur au seuil de sélection du RICA est faible comparée à la métropole. L'échantillon cible a été fixé à 80 exploitations pour la Guadeloupe et pour la Martinique, et 160 pour la Réunion, soit au total 320 exploitations pour l'ensemble des DOM pour l'exercice comptable 2013.

En 2010, seulement 220 fiches environ ont été collectées dans les 3 DOM. Le taux de sondage était de 2.17% en Guadeloupe en 2010, la moyenne nationale étant de l'ordre de 2.27%, mais il approchera 3,5% lorsque l'objectif cible aura été atteint pour l'exercice comptable 2013.

Dans chaque catégorie d'exploitation représentée (strates), il faut un nombre d'observations suffisant. De plus la taille de l'échantillon doit être adaptée parfois pour atteindre le seuil de 20

exploitations pour représenter les principales catégories d'exploitations.

En Guadeloupe, compte tenu de leur structure, les catégories d'exploitations pour lesquelles il sera possible d'obtenir des données statistiquement fiables sont les exploitations spécialisées en canne à sucre, en banane et les exploitations en polyculture-poly-élevage.

La validation des résultats sera possible suite à la collecte de plusieurs exercices comptables. En 2013, à partir des résultats des années 2010 et 2011, une première valorisation sera envisagée.

Celle-ci sera complète à compter de 2014, avec la valorisation des données 2012, et deviendra officielle au plan communautaire.

LA COLLECTE RICA 2010 EN GUADELOUPE

Mise en oeuvre du RICA

Pour être opérationnel sur l'exercice comptable 2012, les opérations de collecte du RICA ont été engagées dès 2009 avec une montée en puissance progressive du nombre de fiches collectées sur quatre années consécutives afin de roder le processus de collecte et les acteurs.

En 2014, l'objectif est d'atteindre au moins 80 fiches comptables collectées et validées (au titre de l'exercice comptable 2013), ce qui correspond à l'objectif fixé par la réglementation communautaire.

Tableau 3 : Nombre de fiches collectées en Guadeloupe depuis 2009

Années de collecte	Nombre de fiches collectées
2009	10
2010	25
2011	50
2012	70*

Source : DAAF-SISE Guadeloupe
* Collecte en cours, l'année de collecte correspond à l'exercice n-1

Les résultats

Suite à la collecte de 2011 pour l'exercice comptable 2010, 50 fiches ont été validées mais toutes n'ont pas satisfait aux exigences des contrôles. Les comptabilités disponibles en Guadeloupe pour les catégories d'exploitations agricoles visées sont peu nombreuses, et manquent parfois de précision eu égard à la diversité productive très importante des exploitations dans les territoires insulaires tropicaux. Les OTEX16 (canne) et 39 (banane) sont les plus représen-

tées pour l'exercice 2010. Les CDEX 7 et 8 sont majoritaires (PBS annuel compris entre 50 et 250 milliers d'euros) et correspondent pour la plupart à des exploitations bananières.

Seule la filière banane comporte pour l'exercice 2010 des effectifs suffisants (20 exploitations) pour faire l'objet d'une analyse détaillée à l'échelle de la Guadeloupe.

A partir des données de l'exercice comptable 2011 qui seront disponibles en début d'année 2013,

l'augmentation du nombre d'exploitations et l'expérience acquise en matière d'enregistrements comptables permettront une première phase de valorisation départementale, notamment pour les filières «canne» et «banane».

Il s'agira dans un premier temps de fiabiliser les données relatives aux soldes intermédiaires de gestion (produits brut, charges, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation), en veillant à la représentativité de l'échelon régional.

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE :

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) : Enquête recueillant des informations comptables individuelles auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles des Etats de l'Union Européenne. La méthodologie utilisée vise à fournir des données représentatives selon trois critères : la région, la classe de dimension économique (CDEX) et l'orientation technico-économique (OTEX). Le RICA couvre uniquement les moyennes et grandes exploitations agricoles, c'est-à-dire ayant une surface supérieure à 12 hectares d'équivalent blé employant au moins 0,75 Unité de Travail Annuel (UTA).

Les Classes de Dimension Economique de l'Exploitation (CDEX) :

La CDEX est déterminée sur la base de la production brute standard totale de l'exploitation. Elle est exprimée en euros. Les CDEX constituent un classement des exploitations selon leur taille, les plus petites exploitations étant regroupées dans la CDEX 1, et les plus importantes dans les CDEX supérieures ou égales à 10.

L'Orientement Technico – Economique des exploitations agricoles (OTEX) :

L'OTEX constitue le classement des exploitations selon leur(s) production(s) principale(s), en fonction des parts relatives des PBS partielles. La classification comprend 62 postes, mais seuls 22 ou des regroupements sont généralement utilisés.

La Production Brute Standard (PBS) : La PBS constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations, calculée en moyenne sur 5 ans.

Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas le chiffre d'affaires observé des exploitations.

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse les deux tiers de la PBS totale.

L'unité de travail annuel (UTA) : L'UTA correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Une UTA équivaut à 1600 heures de travail annuel.

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes, les fleurs, les cultures semi-permanentes et permanentes (vergers...), les jachères et les jardins familiaux.

Les cheptels sont connus en nombre de tête. Leur mesure en **unité gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.



Directeur de la publication : V.FAUCHER
 Rédacteurs : A.DUCROT et C. DIMAN
 Composition : SISE
 Impression : Antilles Imprimerie
 Dépôt légal : A parution
 ISSN : en cours
 Prix : 3,00 €



Direction de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'information statistique et économique
 Jardin Botanique - Circonvallation
 97109 BASSE-TERRE
 Tél : 0590-99-09-09 / Fax : 0590-99-09-10
 E.mail : sisedaaf971.@agriculture.gouv.fr
 site internet : <http://daaf971.agriculture.gouv.fr/>
 Site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

RICA 2010

Guadeloupe

MISE EN PLACE DU RESEAU D'INFORMATION COMPTABLE AGRICOLE DE GUADELOUPE

Les administrations, les organisations professionnelles et les instituts de recherche et de développement ont besoin de données précises et régulières sur la dynamique économique des exploitations agricoles. Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), enquête de l'Union Européenne, est un système d'observation des résultats économiques des exploitations agricoles. Il permet à l'Union Européenne d'orienter la politique agricole commune (PAC), et à l'échelle d'un territoire comme la Guadeloupe, il peut également servir de référence pour des mesures spécifiques.

LE RICA: UN OUTIL DE DECISION POUR LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Objectifs:

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA) est une opération statistique communautaire, instaurée en France en 1968 en application du règlement du Conseil 79/65/CEE. Cet outil statistique permet :

- d'analyser la diversité des revenus et leur formation ;
- de dresser des diagnostics économiques et financiers ;
- de simuler l'impact des politiques publiques.

Dans l'Union Européenne, chaque année, des données comptables sont collectées à partir d'un échantillon de plus de 85 000 exploitations agricoles. Le RICA est la seule source de données microéconomiques harmo-

nisées des exploitations agricoles à l'échelle européenne, les principes comptables étant les mêmes dans l'ensemble des pays.

La méthodologie utilisée vise à fournir des données représentatives selon trois critères : la région, la classe de dimension économique (CDEX)* et l'orientation technico-économique (OTEX)*.

Le RICA ne couvre toutefois pas l'ensemble des exploitations de l'Union mais uniquement celles ayant une dimension économique suffisante (moyennes et grandes exploitations), de manière à représenter environ 95% de la « richesse » produite, exprimée en fonction du niveau de production brute standard (PBS).

* voir définitions

En 2003, la question de l'intégration des départements d'outre mer (DOM) dans le dispositif d'enquête a été soulevée. Depuis 2009, des tests de faisabilité du RICA ont donc été entrepris dans 3 DOM (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), et l'entrée officielle de ces régions dans le RICA européen a été acceptée à compter de l'exercice comptable 2012.

Cette perspective a nécessité une adaptation pour prendre en compte la diversité et les spécificités du tissu des exploitations agricoles des DOM qui ont en moyenne une taille inférieure à celles de l'ensemble de l'Union européenne.

LE RICA EN GUADELOUPE

Les acteurs de la collecte

La collecte du RICA s'appuie sur un réseau de centres tenant des comptabilités d'exploitations. Dès 2009, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DAAF) de Guadeloupe a sollicité l'association de gestion et de comptabilité (CER France) et le Fiduciaire Paris Antilles Guadeloupe (FIPAG), cabinet privé d'experts-comptables, pour mettre en œuvre la collecte.

Les agriculteurs faisant partie de l'actuel échantillon RICA ont leur comptabilité tenue par l'un de ces offices comptables. Ces derniers établissent les fiches standards RICA, en effec-

tuant les retraitements nécessaires à partir de données comptables et extra comptables pour des agriculteurs volontaires.

Les données individuelles recueillies dans ces enquêtes sont protégées par la loi 51-711 du 7 juin 1951 établissant les règles en matière de secret statistique. A l'échelle régionale, le service de l'Information Statistique et Économique (SISE) de la DAAF est chargé de la gestion du RICA et assure une liaison entre le pôle RICA au service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

qui a un rôle de coordination de l'enquête, de centralisation et de contrôle final des données, et les offices comptables qui sont les premiers acteurs de la collecte.

En 2011, la DAAF a signé une convention avec le centre CER France portant sur la réalisation de 50 fiches au titre de l'exercice comptable 2010. L'ensemble des fiches ont été traitées par le CER France et ont fait l'objet d'une validation par le SISE. En 2012, une convention a été établie avec chacun des deux offices comptables : le CER France et le FIPAG pour la collecte de 70 comptabilités au total.